

MODELE DE DECISION
D'EUTHANASIE OU DE PLACEMENT

LE MAIRE

Vu le Code Rural, et notamment son article L. 211-11 ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu l'arrêté municipal du..... du maire de , demandant à Monsieur de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que le chien dont l'identification est et dont il est détenteur ne divague et ne cause des dangers ;

Vu l'arrêté municipal du..... du maire de ordonnant le placement du chien détenu par Monsieur et dont l'identification est dans un lieu de dépôt ;

Considérant que Monsieur n'a pas apporté toutes les garanties nécessaires quant à l'application des mesures prescrites ;

DECIDE

J'autorise M. , gestionnaire du lieu de dépôt dans lequel le chien dont l'identification est détenu par Monsieur a été placé par arrêté municipal du , soit à faire procéder à l'euthanasie de l'animal, soit à en disposer dans les conditions prévues au II de l'article L. 211-25 du Code Rural, après avis d'un vétérinaire mandaté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Fait à , le

LE MAIRE